

<b>Numéro de dossier :</b> 1031203089	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet</b>	Prendre connaissance de l'analyse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant un projet de construction sur le terrain adjacent à l'édifice situé au 1430, rue De La Montagne.

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**Commentaires**

Notre intervention ne porte que sur la forme du règlement et non sur l'opportunité de l'adopter.

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-VMarie(Montagne\_Maisonneu

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE (CO92 03386)**

**VU** l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À la séance du ....., le conseil de la ville décrète:

**1.** Le plan intitulé « Limites de hauteur » du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de hauteur de « 44 m » située sur les lots 1 341 066, 1 341 076 et 1 341 077 du côté ouest de la rue de la Montagne, au sud du boulevard de Maisonneuve, par l'aire de hauteur de « 60 m », tel qu'illustré à l'annexe 1 jointe au présent règlement.

**2.** Le plan intitulé « Limites de densité » du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de « 6 » située sur les lots 1 341 066, 1 341 076 et 1 341 077 du côté ouest de la rue de la Montagne, au sud du boulevard de Maisonneuve, par l'aire de densité de « 12 », tel qu'illustré à l'annexe 2 jointe au présent règlement.

Annexe 1 - Plan - Limites de hauteur

Annexe 2 - Plan - Limites de densité

---



PLAN D'URBANISME-Les limites de hauteur



Modification : Hauteur max. actuelle = 44m.  
Hauteur max. proposée = 60m.

**Ville de Montréal**

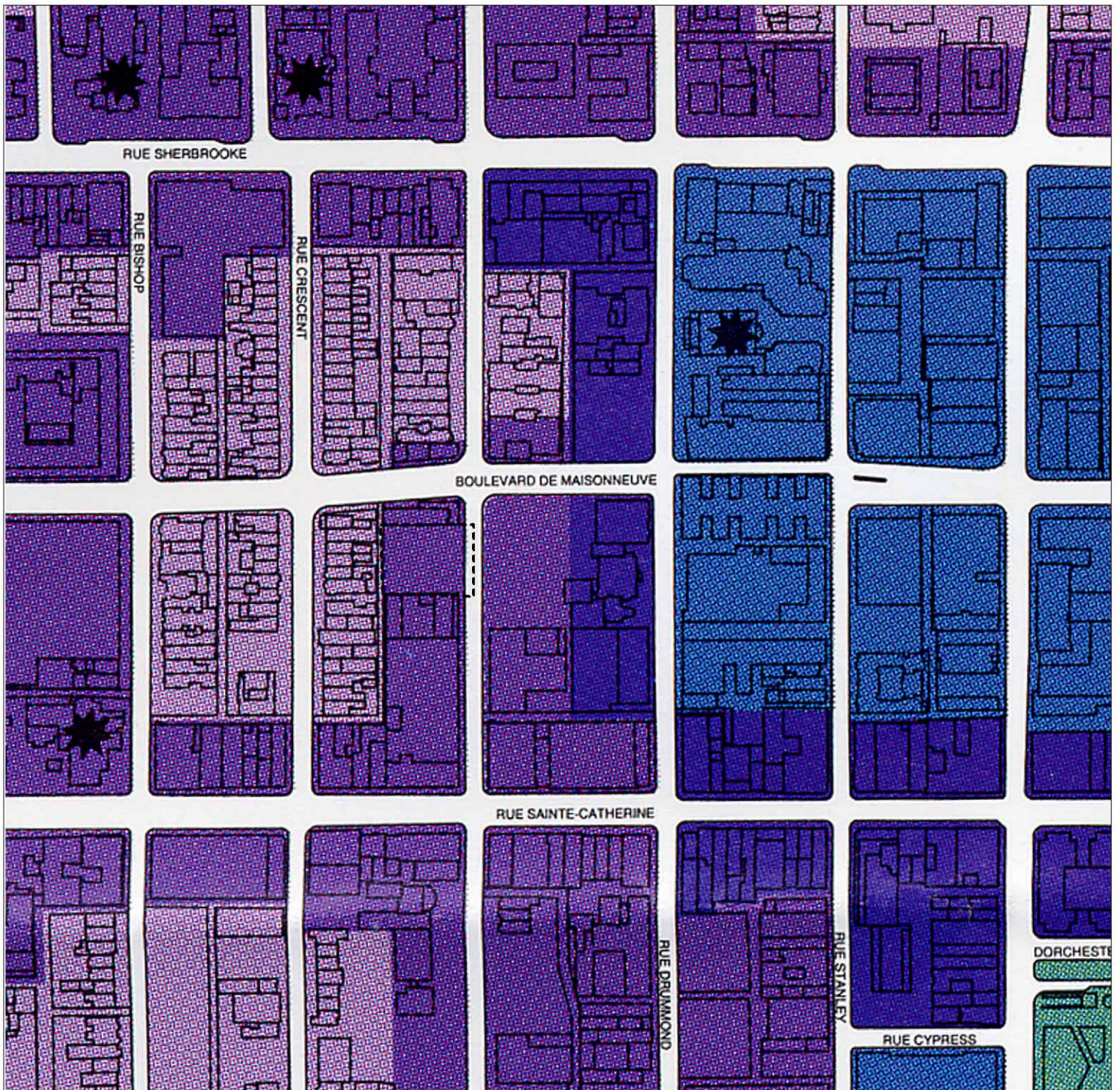
Arrondissement de Ville-Marie

Date:20031027

Annexe: \_\_\_\_\_



1031 203 089



PLAN D'URBANISME-Limites de densité



Modification : Densité actuelle = 6  
Densité proposée = 12

1031 203 089

**Ville de Montréal**

Arrondissement de Ville-Marie

Date:20031027

Annexe:

2